



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2019-571

Objet : Place aux Marrons  
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie  
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, présentée par l'entreprise SAS Jouneau –  
ZA La Croix Verte – 35600 Bains sur Oust, afin d'interdire le stationnement des véhicules,  
Place aux Marrons, pour permettre le remplacement des vitrages du théâtre,

Considérant qu'il y a lieu, Place aux Marrons, d'interdire le stationnement des véhicules  
sur l'ensemble des emplacements, à compter du mardi 8 octobre 2019 à partir de 8 heures  
et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre les travaux cités ci-dessus, Place aux Marrons, le stationnement  
des véhicules sera interdit, sur l'ensemble des emplacements, à compter du  
mardi 8 octobre 2019 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour)

**ARTICLE 2** : L'entreprise SAS Jouneau sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation  
et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires  
à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous  
sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la  
Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,  
le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en  
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 7 octobre 2019

Pour le Maire

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée  
À la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon